



## La France à l'heure des baleines dans la Caraïbe

Cela fait longtemps que l'Etat français n'a pas pris d'initiative positive déterminante dans le grand concert annuel sur les baleines que constitue la Commission Baleinière Internationale -CBI. A l'occasion de la 58<sup>ème</sup> session plénière (1) qui réunira les 66 pays membres à Saint-Christophe et Nièves (Saint-Kitts et Nevis) dans la Caraïbe, la France lance officiellement son projet de création de sanctuaire pour les mammifères marins dans les Antilles françaises et les Zones Economiques Exclusives adjacentes (ZEE). Il s'agit dans un premier temps de déterminer dans ce vaste périmètre les secteurs qui bénéficieront d'une protection renforcée en raison de leur importance pour la reproduction des espèces migratrices les plus observées autour de la Martinique et de la Guadeloupe et des autres îles Caraïbes placées sous la responsabilité de la France, à savoir les baleines à bosse, les rorquals communs, les rorquals de Rudolphi, les baleines de Bryde, les petits rorquals, les cachalots et les cachalots pygmées. Toutes ces espèces font partie du champ d'application de la CBI. D'autres espèces de mammifères marins comme le lamantin bénéficieront aussi de ce sanctuaire, tout en étant exclues du champ de réflexion et d'application de la CBI.

Cette aire protégée s'inscrit aussi dans les perspectives de la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région Caraïbe et recommandant la protection des habitats des espèces menacées et l'interdiction ou l'encadrement des activités nuisibles à ces espèces. Elle constitue également un engagement du plan d'action mer de la stratégie nationale pour la biodiversité et est créée dans le sillage des sanctuaires en Méditerranée, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française.

Elle est d'autant plus stratégique qu'elle s'inscrit dans un contexte géographique et géopolitique où le Japon, un des principaux défenseurs de la chasse à la baleine, est parvenu par des moyens divers à agréger au sein de la CBI 6 Etats insulaires Caraïbes dont les déclarations, les votes et les pratiques consolident et relayent la doctrine japonaise (Saint-Christophe et Nièves, Antigua et Barbuda, la Dominique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenadines, et la Grenade). D'autres Etats pourraient à terme rejoindre l'initiative française et étendre le sanctuaire dans la Caraïbe, comme Montserrat, la Barbade ou les Iles Vierges. L'adhésion de pays pour le moment alliés du Japon comme la Dominique ou Sainte-Lucie est en ce sens souhaitable.

Robin des Bois, observateur à la CBI, salue donc cette avancée décisive du gouvernement français (2) qui donne corps à la proposition initiale de l'ECCEA (Eastern Caribbean Coalition for Environmental Awareness, observateur à la CBI) et poursuivra ses efforts pour la soutenir sur le plan national et international. L'objectif est en effet à une échéance raisonnable qui pourrait être la réunion plénière de la CBI en 2007 en Alaska de renforcer l'accord relatif à la création dans les eaux territoriales des Antilles françaises de ce sanctuaire pour les mammifères marins en favorisant son élargissement à d'autres pays dans la Caraïbe, sans exclusive.

(1) du 16 au 20 juin 2006.

(2) en partenariat notamment avec les DIREN, les Régions, les Conseils Généraux, les communes et les pêcheurs.

### Contacts

ECCEA ([www.eccea.org](http://www.eccea.org)) tel +596 596 656725

Robin des Bois ([www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)) tel 01 48 04 09 36